

Commune de GARAT

(Charente)

AVIS DU MAIRE

*Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que
le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire*

à la salle multiactivités

le MERCREDI 9 FEVRIER 2022 à 20h00

Séance dispensée du passe sanitaire avec respect des gestes barrières et des distanciations (masque obligatoire si non-respect des distanciations)

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette séance pourra se dérouler avec un public limité et sous réserve d'une « inscription » préalable directement et uniquement en mairie.

ORDRE DU JOUR

- *Compte de gestion 2021 (sous réserve)*
- *Compte administratif 2021 (sous réserve)*
- *Affectation des résultats 2021 (sous réserve)*
- *Grand Angoulême : rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)*
- *Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire*
- *Informations/Questions diverses*

Fait à Garat le 3 février 2022
Le Maire, signé : Hervé RAMAT

